

Journée mondiale
des zones humides
2 février 2025



Protéger les zones humides
pour notre avenir commun

Règlement concours photo

« Les zones humides à l'aurore ou au crépuscule »

Le SMABACAB organise un concours photo amateur gratuit

Du 1^{er} février au 15 mars 2025

La participation au concours photo entraîne l'acceptation du présent règlement

Le thème

Dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, le SMABACAB développe des actions en faveur de la valorisation de ces milieux. L'organisation d'un concours photo a pour objectif d'éveiller un intérêt pour les cours d'eau, les marais, les tourbières et autres prairies humides qui jalonnent notre territoire.

Cette année, le thème choisi propose de mettre en valeur les zones humides du territoire en s'amusant avec **les lumières du lever ou du coucher du soleil**. Biodiversité, prairies et boisements humides, marais, berges, ... tous sont dignes d'intérêts. À vos appareils, ouvrez l'œil !

Les photographies seront classées par un jury et exposées à la Maison de l'Eau, à Saint-Fraigne.

Conditions de participation

Le concours photo est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs. Chaque participant peut présenter **une seule photo** dont il s'engage à être l'unique auteur.

Le concours sera ouvert du **1^{er} février au 15 mars 2025**. En dehors de cette période, aucune photo ne pourra être acceptée.

Les photographies seront uniquement acceptées sous format numérique et devront être accompagnées des informations suivantes :

- ♣ Nom / Prénom / Age du participant – Catégorie
- ♣ Adresse – téléphone
- ♣ Informations sur le lieu et la date de la photographie
- ♣ Titre de la photographie

♣ Ajouter la mention : Certifie ne pas être photographe professionnel, avoir pris connaissance du règlement et y adhérer de façon pleine et entière, ainsi que l'exactitude des informations communiquées.

Les candidatures seront envoyées par mail : n.auffret@smabacab.fr et j.blancant@smabacab.fr

Détails techniques

Pour participer au concours, les photographies doivent remplir les conditions suivantes :

- ♣ Respecter le thème « Les zones humides à l'aurore ou au crépuscule », donc être prises aux heures de la journée correspondantes
- ♣ Être prises sur le territoire du SMABACAB (voir carte en page 2)
- ♣ Être au format numérique et de la meilleure résolution et qualité possible (minimum 300 dpi ou 2 Mo)
- ♣ Couleurs et noir et blanc acceptés
- ♣ Aucune marque ni aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers. Les participants garantissent à l'organisateur que les photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires.
- ♣ Les photos ne devront subir aucun montage ni trucage (photomontage).

Toutes les photographies avec du contenu inapproprié seront supprimées.

Utilisation des photographies

Les photos gagnantes feront l'objet d'une exposition à la Maison de l'Eau. En fonction du nombre de participants, l'ensemble des œuvres pourront y être exposées. Les participants acceptent l'exposition de leur œuvre.

L'œuvre est déclarée sans valeur commerciale. Certaines photos pourront faire l'objet d'une cession de droit sans contrepartie financière entre le SMABACAB et l'auteur, après accord, dans le cadre de la communication non lucrative du SMABACAB.

Jury et critères de sélection

Le jury est présidé par Monsieur le Président du SMABACAB et sera composé :

- ♣ D'élus au comité syndical du SMABACAB
- ♣ D'un photographe professionnel
- ♣ D'une animatrice Re-Ressources (SIAEP Nord-Ouest Charente)
- ♣ D'un(e) animateur-trice de l'Isle Nature (Commune de Saint-Fraigne)

Il se réunira au début du printemps pour sélectionner les 3 premiers clichés dans chacune des catégories, selon les critères suivants : respect du thème, originalité de la prise de vue et esthétisme d'ensemble.

Catégories et récompenses

Les photographies seront réparties dans 2 catégories :

- ♣ Catégorie « Jeune artiste » (15 ans et moins)
- ♣ Catégorie Adulte (à partir de 16 ans)

En fonction du nombre de photographies participantes, l'ensemble des photos seront exposées à la Maison de l'Eau, les gagnants seront mis en avant dans l'exposition de leur œuvre en format A3, les autres photos en format A4. L'exposition débutera au printemps et durera tout l'été.

Les 3 premiers de chaque catégorie remporteront un lot. Les lots présentés sont :

Catégorie « Jeune artiste »

- ♣ 1^{er} prix : Carte de pêche + lot de pêche
- ♣ 2^e prix : Carte cadeaux Espace Culturel Leclerc d'une valeur de 30 €
- ♣ 3^e prix : Atelier d'été avec l'Isle Nature + Livre

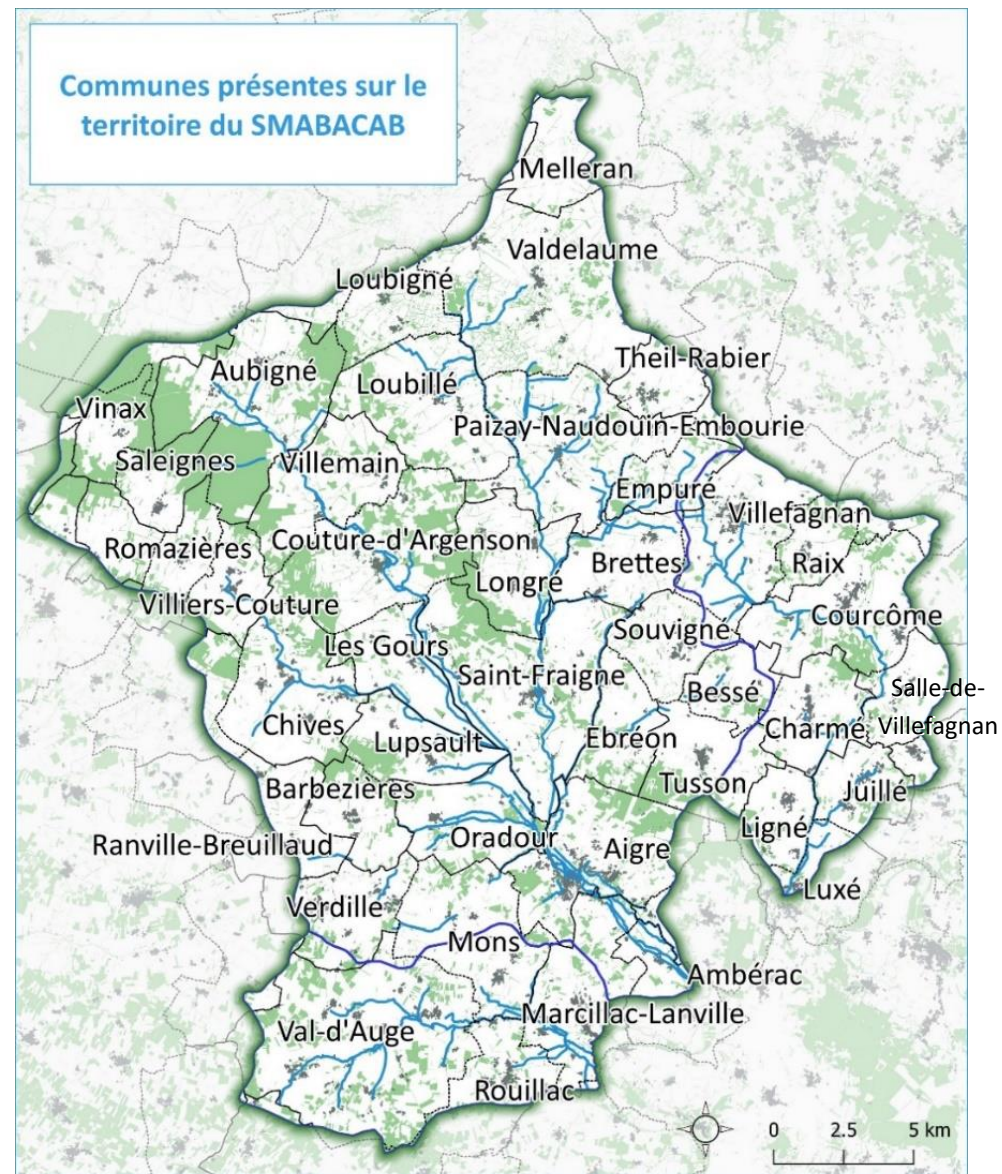
Catégorie Adulte

- ♣ 1^{er} prix : Panier garni d'une valeur de 50€
- ♣ 2^e prix : Bons d'achat d'une valeur de 30€
- ♣ 3^e prix : Bons d'achat d'une valeur de 20€

Ces lots sont susceptibles de changer en fonction de leur disponibilité.

Les gagnants pourront récupérer leur photographie et leur lot à l'issue de l'exposition en informant le SMABACAB de leur passage aux horaires d'ouverture du bureau. Ces dernières informations seront envoyées aux participants par mail au moment venu.

Le SMABACAB vous remercie, par avance, de votre participation !



Légende

- Cours d'eau
- ▭ Communes_SMABACAB
- Zones urbanisées
- Boisements et haies



Source : IGN
SMABACAB - Août 2020

